

## **Réforme des sapeurs-pompiers : un modèle financièrement soutenable pour toutes les communes ?**

Philippe Eggertswyler (PCSI)

La réforme des sapeurs-pompiers, telle qu'elle est aujourd'hui mise en œuvre dans le canton du Jura, montre des signes évidents d'essoufflement. Non pas sur le plan des intentions ou des principes, mais sur celui de sa faisabilité concrète. Les exigences opérationnelles sont importantes, tandis que les capacités financières de certaines communes et de certains districts, elles, se sont durablement détériorées.

Les exigences imposées sont identiques pour l'ensemble du territoire cantonal : même niveau de matériel, mêmes normes de formation, mêmes délais d'intervention, mêmes prestations à fournir à la population. En revanche, les réalités financières sont profondément inégales d'un district à l'autre, voire d'une commune à l'autre.

La taxe actuellement perçue ne permet plus, dans de nombreuses situations, de couvrir l'ensemble des charges liées au fonctionnement du dispositif. Les communes doivent ainsi compenser par leur budget de fonctionnement des coûts toujours plus élevés, sans disposer pour autant de nouvelles sources de financement.

Cette situation place certaines collectivités dans une position structurellement intenable. A force de devoir répondre à des standards sans disposer de marges budgétaires suffisantes, elles se voient contraintes de faire des choix impossibles entre sécurité, prestations sociales, infrastructures ou fiscalité.

La question n'est donc plus uniquement celle de l'efficacité organisationnelle de la réforme, mais bien celle de sa soutenabilité financière à moyen et long terme. A défaut d'une adaptation du modèle de financement, le risque est réel de voir apparaître des disparités croissantes dans la qualité effective du service rendu à la population.

Plus préoccupant encore, certaines communes pourraient, à terme, ne plus être en mesure d'assumer les charges liées aux centres de renfort dont elles ont la responsabilité, mettant ainsi en péril des éléments pourtant essentiels du dispositif cantonal de défense incendie et de secours.

Dans ce contexte, la réforme ne peut plus être pensée uniquement comme une rationalisation structurelle. Elle doit impérativement intégrer une réflexion approfondie sur la solidarité financière intercommunale et cantonale, sans quoi elle risque de produire un système techniquement cohérent mais politiquement et financièrement fragile.

**Ainsi, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :**

- 1. Le Gouvernement dispose-t-il d'une évaluation actualisée de la capacité financière réelle des communes à assumer durablement les exigences de la réforme, notamment au regard du fait que la taxe actuelle ne couvre plus l'ensemble des charges ?**
- 2. Le Gouvernement considère-t-il le modèle de financement actuel comme suffisant pour garantir l'égalité de traitement entre districts et les communes, malgré des situations financières très disparates ?**
- 3. Le Gouvernement a-t-il analysé le risque que certaines communes ne puissent plus, à moyen terme, assumer les charges liées aux centres de renfort, et quelles mesures anticipe-t-il dans un tel scénario ?**

4. **Le Gouvernement envisage-t-il une adaptation du niveau de la taxe ou la mise en place d'un mécanisme de solidarité financière cantonale afin de garantir la pérennité du dispositif ? Et dans quel délai ?**

Philippe Eggertswyler (PCSI)

#### **Co-signataires**

- Sophie Guenot (PCSI)
  - Quentin Haas (PCSI)
  - Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
  - Damien Chappuis (PCSI)
  - Olivier Chèvre (PCSI)
  - Vincent Wermeille (PCSI)
  - Patrick Chappuis (PCSI)
  - Ignace Berret (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 26 février 2026